

A

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-septième session

Rome, 19-20 avril 2006

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

1. Le Comité d'audit créé par décision du Conseil d'administration à sa quinzième session en avril 1982, pour un mandat de deux ans, se compose d'un membre du Conseil d'administration de chaque liste nommé et d'un suppléant habilité à assister aux réunions du Comité en cas d'empêchement de ce dernier.

2. Pour préserver la mémoire institutionnelle et ainsi permettre à ses futurs membres d'avoir une meilleure idée du rôle et des fonctions du Comité, celui-ci a recommandé, ce qu'a approuvé le Conseil d'administration à sa vingt et unième session, que les deux membres de chaque liste nommés au Comité soient membres ou membres suppléants du Conseil d'administration et soient nommés membres à part entière du Comité. Pour assurer la continuité des travaux, il était souhaitable de reconduire dans ses fonctions pour le mandat suivant au moins un des deux membres de chaque liste, étant entendu que la décision finale en la matière reviendrait à chaque liste.

3. À sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a décidé de reconstituer comme suit la composition du Comité d'audit, à la lumière de celle du Conseil d'administration:

Liste A: 4 sièges

Liste B: 2 sièges

Liste C: 3 sièges

4. Ces sièges comprendraient celui du président. Il a d'autre part été décidé que la présidence du Comité reviendrait automatiquement à la liste A.

5. En ce qui concerne le mandat du Comité d'audit, le Conseil d'administration, à sa soixante et unième session, a décidé en outre: a) de porter de deux à trois ans le mandat du Comité, et b) d'aligner le mandat du Comité sur celui du Conseil.

6. Le Conseil d'administration, à sa soixante-dix-huitième session, a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité d'audit, pour un mandat prenant fin en avril 2006:

- Liste A:** Autriche, France, Japon et Pays-Bas
- Liste B:** Algérie et Venezuela (République bolivarienne du)
- Liste C:**
- Sous-liste C1: Égypte
- Sous-liste C2: Pakistan (pour l'année 2003)
République de Corée (pour les années 2004 et 2005)
- Sous-liste C3: Argentine (pour l'année 2003)
Guatemala (pour les années 2004 et 2005)

7. Le Comité d'audit a élu président en 2003 le représentant de la France, qui a succédé au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

8. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration est invité à nommer les membres du nouveau Comité d'audit pour une période de trois ans qui prendra fin en avril 2009.

9. L'appendice au présent document, communiqué à titre de référence, indique la nouvelle composition du Conseil d'administration tel qu'élu à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs, le 16 février 2006.

10. En décembre 1998, le Conseil d'administration a approuvé le mandat et le règlement intérieur révisés du Comité d'audit (EB 98/65/R.38), conformément aux décisions prises à sa soixante et unième session, en septembre 1997. Par la suite, le Conseil d'administration a approuvé en 2002 une nouvelle révision du mandat du Comité d'audit, présentée dans le rapport que le Comité d'audit lui avait soumis à sa soixante-seizième session. Ce mandat révisé, qui figure dans l'annexe au rapport susmentionné (EB 2002/76/R.5), peut également être consulté sur le site web du FIDA.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE
TRIENNALE 2006-2008**

Membre

Membre suppléant

LISTE A

Canada	Finlande
France	Belgique
Allemagne	Suisse
Italie	Grèce
Japon	Danemark
Norvège	Suède
Pays-Bas (2007-2008)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2007-2008)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2006)	Pays-Bas (2006)
États-Unis d'Amérique	Espagne

(Les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront en 2007-2008.)

LISTE B

La Liste B est convenue que la composition suivante sera effective pour une durée d'un an à compter du 16 février 2006:

Koweït	Émirats arabes unis
Nigéria	Qatar
Arabie saoudite	Indonésie
Venezuela (République bolivarienne du)	Algérie

Tout changement ou la confirmation de la composition ci-dessus pour les deuxième et troisième années du mandat sera soumis à la session pertinente du Conseil des gouverneurs pour élection.

LISTE C

SOUS-LISTE C1 – Afrique

Égypte	Mali
Afrique du Sud	Cameroun

SOUS-LISTE C2 – Europe, Asie et Pacifique

Chine	Pakistan
Inde	Turquie (2006)
	Yémen (2007)
	République de Corée (2008)

SOUS-LISTE C3 – Amérique latine et Caraïbes

Brésil	Guatemala
Mexique	Argentine